



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

FMO-350

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit FMO-350

Numéro du produit L0741-031, L0741-057, L0741-060, L0741-061, L0741-062, L0741-072

NSF Registration Number 122666

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Food grade lubricating oil

Restrictions d'utilisation Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fabricant Lubriplate Lubricants Co.
Corporate Headquarters
129 Lockwood Street
Newark, NJ 07105

Midwest Office & Plant
1500 Oakdale Ave.
Toledo, OH 43605
419-691-2491
419-693-3806

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Chem-Tel: 1-800-255-3924 (US & Canada only)
01-813-248-0585 (Outside US & Canada)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Non Classifié

Dangers environnementaux Non Classifié

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classifié

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

FMO-350

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| White mineral oil (petroleum) | 60-100% |
| Numéro CAS: 8042-47-5 | |
| Classification | |
| Non Classifié | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Commentaires sur la composition * The exact percentage withheld as a trade secret in accordance with 29 CFR 1910.1200.

4. Premiers soins**Description des premiers soins**

| | |
|------------------------------------|---|
| Orale | Consulter un médecin si les malaises persistent. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical. |
| Inhalation | Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. |
| Ingestion | Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Retirer toute prothèse dentaire. Donner à boire quelques petits verres d'eau ou de lait. Interrompre si la personne atteinte se sent malade car tout vomissement peut être dangereux. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical. En cas de vomissement, incliner la tête vers le bas pour éviter une aspiration pulmonaire. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. |
| Contact cutané | Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. |
| Protections des secouristes | Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

| | |
|--------------------------------|---|
| Renseignements généraux | Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. |
| Inhalation | L'inhalation prolongée de concentrations élevées peut endommager le système respiratoire. |
| Orale | Symptômes gastro intestinaux incluant maux d'estomac. Les émanations du contenu gastrique peuvent être inhalées, produisant des symptômes similaires à ceux de l'inhalation. |
| Contact cutané | Le contact prolongé peut causer une sécheresse de la peau. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

| | |
|-----------------------------|--|
| Notes au médecin | Traiter selon les symptômes. |
| Traitements spéciaux | Aucun traitement spécial n'est requis. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs**

FMO-350

Agents extincteurs appropriés Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Garder à l'écart du déversement tout personnel superflu ou non protégé. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Suivre les précautions concernant la manipulation sécuritaire tel que décrites dans cette fiche signalétique. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Déversements Majeurs: Informer les autorités concernées en cas de pollution du milieu ambiant (égouts, voie navigable, sol, air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

FMO-350

Méthodes de nettoyage

Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. S'approcher en amont du déversement. Déversements Mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et absorber avec une vadrouille. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber le déversement avec une matière inerte, sèche et placer dans un récipient convenable à l'élimination des déchets. Déversements Majeurs: S'il est impossible d'arrêter la fuite, faire évacuer les lieux. Évacuer le matériel déversé vers une usine d'épuration des effluents, ou procéder comme suit: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière incombustible. Placer les déchets dans des récipients étiquetés et hermétiquement fermés. Nettoyer soigneusement les objets et aires contaminés, en respectant les règlements environnementaux. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler avec précaution tous les emballages et récipients afin de minimiser les déversements. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter la formation de brumes.

Conseils sur l'hygiène du travail en général Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Stocker conformément à la réglementation locale.

Classe de stockage Entreposage non spécifié.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

White mineral oil (petroleum)

Mineral oil, excluding metal working fluids (pure, highly and severely refined)

Contrôles de l'exposition

FMO-350

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation. Une bonne ventilation générale devrait être adéquate pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants aéroportés.

Protection des yeux/du visage

Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques.

Protection des mains

Si une évaluation des risques mentionne la probabilité de contact cutané, il faudra alors porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée. Le choix du meilleur gant peut se faire en consultant le fabricant/fournisseur qui est bien placé pour fournir des renseignements concernant le temps de protection du matériel constitutif des gants. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. S'assurer que les gants conservent leur propriétés de protection durant l'utilisation en se basant sur les données fournies by le fabricant, et changer les gants au moindre signe de détérioration. Des changements fréquents sont recommandés.

Autre protection de la peau et du corps

Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'une contamination de la peau, il faudra alors porter des chaussures de protection ainsi que des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée.

Mesures d'hygiène

Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer les équipements et l'espace de travail chaque jour. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des voies respiratoires

Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'inhaler des contaminants, il faudra alors porter des équipements de protection respiratoire conformes à une norme approuvée. Fournir un système adéquat de ventilation. Déversements Majeurs: En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------|--------------------|
| Apparence | Liquide. |
| Couleur | Blanc - aquarelle. |
| Odeur | Légère. |
| Seuil olfactif | Pas disponible. |
| pH | Pas disponible. |
| Point de fusion | Pas disponible. |

FMO-350

| | |
|--|---|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >288°C (>550.4°F) |
| Point d'éclair | > 224°C/435°F Cleveland à creuset ouvert. |
| Taux d'évaporation | < 0.01 (acétate de butyle = 1) |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | <0.0013 kPa @ 25°C |
| Densité de vapeur | > 5 |
| Densité relative | 0.88 |
| Solubilité(s) | Insoluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | 254°C/490°F |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | 68 cSt @ 40°C |
| Propriétés explosives | Ne s'applique pas. |
| Propriétés comburantes | Pas disponible. |
| Autres renseignements | Aucun. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails. |
| Stabilité chimique | Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites. |
| Risques de réactions dangereuses | Pas de réaction potentiellement dangereuse connue. |
| Conditions à éviter | Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse. |
| Matières incompatibles | Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse. |
| Produits de décomposition dangereux | Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux. |

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques N'est pas considéré comme un danger à la santé selon la législation en vigueur.

Toxicité aiguë - voie orale

FMO-350

| | |
|--|--|
| Notes (DL₅₀ par voie orale) | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Toxicité aiguë - par contact cutané</u> | |
| Notes (DL₅₀ par voie cutanée) | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Toxicité aiguë - par inhalation</u> | |
| Notes (CL₅₀ par inhalation) | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u> | |
| Données animales | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u> | |
| Lésions oculaires graves/Irritation oculaire | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Sensibilisation respiratoire</u> | |
| Sensibilisation respiratoire | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Sensibilisation cutanée</u> | |
| Sensibilisation cutanée | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u> | |
| Génotoxicité - in vitro | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Cancerogénicité</u> | |
| Cancérogénicité | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Cancérogénicité selon le CIRC | Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Toxicité pour la reproduction - développement | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</u> | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Non classifié comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique. |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</u> | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée. |
| <u>Danger par aspiration</u> | |
| Danger par aspiration | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Renseignement généraux | |
| | Aucun danger spécifique reconnu pour la santé. La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. |
| Inhalation | L'inhalation prolongée de concentrations élevées peut endommager le système respiratoire. |
| Orale | Symptômes gastro intestinaux incluant maux d'estomac. Les émanations du contenu gastrique peuvent être inhalées, produisant des symptômes similaires à ceux de l'inhalation. |
| Contact cutané | Le contact prolongé peut causer une sécheresse de la peau. |

FMO-350

| | |
|--------------------------|---|
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |
| Voie d'exposition | Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux |
| Organes cibles | Pas d'organe cible connu. |

12. Données écologiques

| | |
|--|--|
| Écotoxicité | Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement. |
| Toxicité | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Persistance et dégradation</u> | |
| Persistance et dégradation | La dégradabilité du produit n'est pas connue. |
| <u>Potentiel de bioaccumulation</u> | |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation. |
| Coefficient de partage | Pas disponible. |
| <u>Mobilité dans le sol</u> | |
| Mobilité | Aucune donnée n'est disponible. |
| <u>Autres effets nocifs</u> | |
| Autres effets néfastes | Non reconnu. |

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------|---|
| Renseignements généraux | Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, des solutions provenant des procédés, des résidus et sous-produits devraient en tout temps être conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi qu'aux exigences de toute autorité locale. |
| Méthodes d'élimination | Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets L'emballage des déchets devrait être recueilli pour réutilisation ou recyclage. L'incinération ou l'enfouissement devra être considéré seulement si le recyclage n'est pas faisable. Le déchet ne devrait pas être rejeté dans les égouts sans subir de traitement à moins d'être entièrement conforme aux exigences des autorités locales responsables de la gestion de l'eau. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--|--|
| Général | Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, TMD). |
| <u>Numéro ONU</u> | |
| Numéro ONU (International) | Ne s'applique pas. |
| <u>Désignation officielle de transport de l'ONU</u> | |
| Désignation officielle de transport (International) | Ne s'applique pas. |
| <u>Classe (s) de danger relatives au transport</u> | |

FMO-350

Étiquettes de transport (International) Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.

Étiquettes de transport
Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.

Étiquette de transport du DOT

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (International) Ne s'applique pas.

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne s'applique pas.

Zone TIH du DOT Ne s'applique pas.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)
Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes reliés à la classification Asp. Tox. = Danger par aspiration

Conseils relatifs à la formation Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.

Commentaires concernant la révision Rereleased through new GHS Software.

Date de la révision 2017-05-22

Révision 1.01

Date d'entrée en vigueur 2014-11-20

Numéro de la FDS 4904

End of SDS

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.